

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 29 (1891)  
**Heft:** 25

**Artikel:** Lè marmottès  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-192385>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mais crac, voilà que mon pied manque une marche!... La bière s'ouvre, le mort me passe pas-dessus la tête et roule jusqu'au bas de ce tonnerre d'escalier, — étiusez le terme, mossieu.

Jamais de ma vie je n'ai eu une pareille peur!... Qu'en dis-tu, beau-frère?  
— Tais-toi, fait l'autre, ne m'en parle pas, je l'ai cru assommé!...

On conviendra qu'il n'est pas possible de garder un air sérieux à l'ouïe d'histoires semblables. Hélas, il y aura toujours dans la vie de ce monde, si accidentée, si remplie d'incidents divers, des choses à la fois tristes et comiques dont on ne sait s'il faut rire ou pleurer.

Un Lausannois nous rapporte, de son dernier voyage à Paris, une petite feuille-réclame, qui lui a été remise par un de nos compatriotes, marchand de vins, rue de Provence. Celui-ci s'appelle Favey, et sa femme Grognoz.

L'établissement tenu par notre compatriote s'annonce de loin par l'enseigne: **Favey-Grognoz**. Cette enseigne, construite en forme de transparent, est brillamment éclairée le soir.

Quant à la réclame que nous avons sous les yeux et qui est distribuée à tous les Suisses qui vont se rafraîchir chez Favey, elle est ainsi conçue:

FAVEY-GROGNUZ

11, rue de Provence, 11

(près le Faubourg-Montmartre).

FAVEY et GROGNUZ! Ces deux noms rappelleront certainement à nos compatriotes la désopilante histoire racontée par le *Conteur vaudois*, sur le voyage de deux braves Suisses à l'Exposition de 1878 et rééditée ensuite en brochure, à Lausanne, chez M. Vincent.

Le petit neveu de Grognoz, qui assiste tout ému à la scène attendrissante (page 59 de la brochure), a voulu, lui aussi, voir la grande capitale. Grandi et marié, il s'est installé en plein cœur de Paris, à deux pas du Faubourg-Montmartre, d'où ses vins vaudois, ses saucisses aux choux, ses jambons dodus et ses copieuses fondues, répandent une odeur appétissante jusque dans les bureaux du *Figaro* et de la *Croix Fédérale*, deux journaux rédigés par des gourmets qui envahissent les cabinets particuliers du moderne Favey-Grognoz.

À la sortie du bal de la *Société suisse de Secours mutuels*, tous les confédérés de Favey-Grognoz trouveront chez lui les gourmandises susceptibles de dompter définitivement leurs danseuses.

#### Lè marmottès.

On comi-voyageu arrevè on dzo pè Mâodon avouè duès marmottès, que l'est tot bounameint dâi valisès, iò tegnâi lè z'échantiyons dè cein que l'allavè offri à veindrè ài boutequi; et coumeint l'étiènt on bocon pèsantès et que cein l'eimbètavè dè lè portâ, ye criè on es-

pèce dè cormoran que sè promenâvè découtè la gâra et qu'avâi l'ai dè tsertsi dè l'ovradzo, et la fâ:

— Veni-vai ài bagadzo! y'é quie duès marmottès à portâ, et mè faut cauqon po cein.

L'autro lo vouâtè, lài repond tot net què na, fâ demi-tou, s'ein va, et laissè pliantâ quie lo comi-voyageu qu'est tot èbâyi dè cé refus. Ye criè on autro compagnon qu'étâi assebin perquie, que ne fâ pas lo renitant, que va eimpogni lè valisès po lè portâ tsi dou ài trâi boutequi, et revint à la gâra onna demi-hâora après avouè trâi francs que lo comi-voyageu lài avâi bailli.

— Bâogro dè fou, se fâ à l'autro, qu'étâi assebin revenu perquie, porquie n'as-tou pas volliu portâ clliào marmottès? m'a bailli trâi francs!

— Lè portâ! lè portâ! repond l'autro, diabe lo pas! le moozant, clliào bitès!

Toutes les conversations du jour sont à l'épouvantable catastrophe de *Mönchenstein*, et cela se comprend. Une véritable panique s'est subitement emparée des populations et l'on n'entend partout que des gens qui vous disent: « On n'osera bientôt plus aller en chemin de fer; je n'y mets plus les pieds, j'irai en bateau. »

Il faut avouer à ce sujet que quelques feuilles ont été bien mal inspirées en jetant le doute sur tel ou tel point de nos voies ferrées, et sur les accidents qui pourraient en résulter. Il nous semble qu'avant de parler de choses semblables, il vaut la peine de se renseigner, et de se renseigner à bonne source.

Nous estimons du reste que s'il y a jamais eu une époque favorable pour voyager en chemin de fer, — même sur les lignes qui semblent inspirer tant de craintes à certaines personnes, — c'est bien celle-ci.

En effet, jamais croyons-nous on n'a pris autant de précautions que depuis quelques jours; c'est toujours ce qui arrive en telles circonstances. Car il faudrait supposer les compagnies bien peu intelligentes, bien peu soucieuses de leurs intérêts, pour qu'il en soit autrement. Nous avons l'entière conviction qu'il n'est pas aujourd'hui un inspecteur, pas un ingénieur, pas un chef de train, pas un employé quelconque de chemin de fer qui n'ait l'œil au guet et qui n'ait conscience de toute sa responsabilité.

Puisse cet état de choses, quelque peu exceptionnel aujourd'hui, devenir la règle.

Donc, la résolution que nous entendons prendre par nombre de personnes de ne plus voyager en chemin de fer, ou de ne le faire que le plus rarement possible, ne se justifie pas.

Un de nos abonnés nous communique une lettre trouvée dans la rue, et par laquelle un jeune homme fait une demande en mariage des plus comiques. Nous y remarquons entr'autres le passage suivant:

« Chaire madame, je me recommande  
» bien à vous car je vois que vous ète la  
» plus meitre de la méson. Si vous vou-  
» lez me promettre une de vo files en  
» mariages je serai bell et bien content  
» et encore heureux. Dans tous les cas  
» si vous m'en promettez une je me re-  
» commande pour celle qui a les boucles  
» d'horeilles. »

Fragment d'une lettre d'un ami à un intime:

« Mon cher, depuis deux ans que je vous ai prêté trois cents francs, je ne vous vois plus. Ou rendez-moi mon argent, ou rendez-moi mon ami. »

*En Bretagne.* — Voici une curieuse coutume de ce pays. Le jour de la Saint-Michel, les filles à marier ayant une dot, de Penzé et des paroisses voisines, viennent, dans leurs plus beaux atours, s'asseoir sur les parapets du pont. L'une fait valoir sa taille, l'autre son pied mignon, une troisième exhibe une forêt de cheveux, une quatrième montre un bras potelé. Chacune travaille pour son compte et se rengorge dans ses habits à plusieurs rangs de galons d'argent.

Du côté des garçons, le spectacle n'est pas moins curieux. Celui-ci s'avance en frisant une fine moustache; celui-là rejette en arrière sa longue chevelure; cet autre se redresse comme un tambour-major; les œillades s'échangent, c'est un vrai feu d'artifice.

Quand un galant a remarqué une fille, il lui tend la main pour l'aider à descendre du parapet et entre en pourparlers avec elle. Les parents s'approchent ensuite et, lorsque les parties sont d'accord, on se frappe dans la main pour cimenter les fiançailles. C'est simple et original.

*Faire un trou à la lune.* — Cette vieille locution populaire a été expliquée de diverses manières, mais voici celle qui nous paraît la plus vraisemblable.

Faire un trou à la lune s'applique à l'idée de partir en secret en emportant la caisse, de se dérober aux recherches, de faire, en un mot, banqueroute.

Le terme des contrats et des paiements était, dans les temps anciens, fixé à la lune qui précède et détermine la fête de Pâques, avec laquelle commençait l'année. C'est pourquoi les débiteurs qui ne payaient pas à l'échéance de la pleine lune ou qui déclinaient cette échéance par une banqueroute, étaient supposés faire une brèche ou un trou à la lune.